

Les dernières propositions d'emploi de l'OEB sont vivement critiquées

La dernière version en date d'une proposition visant à supprimer les contrats de travail permanents au niveau de l'Office européen des brevets (OEB) en vue de la « modernisation » de son cadre d'emploi est vivement critiquée.

Selon un courrier adressé par la Commission centrale du Personnel de l'OEB (CSC) aux membres et aux directeurs du Conseil d'Administration de l'Office, la nouvelle version du cadre « ne répond pas aux demandes et objections de la CSC, concernant la [version] précédente ni ne les traite ».

Les propositions initiales visaient à la « modernisation du cadre d'emploi de l'OEB » et devaient garantir la « durabilité à long terme » de l'Office et permettre une « gestion plus flexible de la main-d'œuvre de l'OEB ».

Toutefois, les propositions se sont heurtées à un retour de flamme significatif, à la fois du Syndicat de l'Office européen des brevets et du propre comité budgétaire et financier de l'Office.

Dans son courrier, la CSC disait qu'un des changements sur le plan de la proposition mise à jour a « une portée tellement grande qu'elle rend les discussions actuelles sur des contrats à durée déterminée pour le personnel de l'OEB quasiment dénuées de pertinence ».

Le changement introduit un nouvel article qui s'énonce comme suit : « Sans préjudice de l'expiration d'un emploi à durée déterminée dans les mêmes circonstances, l'autorité de désignation peut décider de mettre un terme au service d'employés si les exigences du service requièrent la suppression de leur poste ou une réduction des effectifs en personnel. »

Selon la CSC, cet article s'applique à l'ensemble du personnel, y compris les employés permanents actuels de l'OEB et confère à l'Office le pouvoir de résilier les contrats de membres du personnel sans quelques sauvegardes que ce soient.

Il disait que l'article en question est « illégal », est « contraire à la Convention sur le Brevet européen » et permet à l'Office « d'outre-passer le Conseil d'Administration ».

Qui plus est, la CSC a argumenté qu'aucune étude n'avait été menée concernant l'impact financier d'un tel cadre ni l'impact potentiel sur l'attrait de l'Office en tant qu'employeur.

La CSC a ajouté que le cadre d'emploi de l'Office devrait être confié à António Campinos, le futur président de l'Office, qui prendra ses fonctions, pour un mandat de cinq ans, le 1^{er} juillet.